

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 2732 du 29 janvier 2020
portant attribution de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie

NOR : INTJ2001482S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte 43) modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 (JO n° 88 du 14 avril 2011, texte 12) modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Arrêté du 4 août 2010 (JO n° 195 du 24 août 2010, texte 6) modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ1918060C) ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} février 2020 aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest

Bourreau	Philippe	NIGEND : 148 850
Tresmontan	Jean-Pierre	NIGEND : 149 841

Région de gendarmerie d'Occitanie

Emile Dit Bigas	Serge	NIGEND : 137 569
------------------------	-------	------------------

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité ouest

Loeillet	Pierre	NIGEND : 69 807
-----------------	--------	-----------------

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est

Masatti	Laurent	NIGEND : 118 787
----------------	---------	------------------

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Olivier	Philippe	NIGEND : 131 831
----------------	----------	------------------

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

**Laffiac
Roger**

Laurent
Alain

NIGEND : 145 326
NIGEND : 124 833

Région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté

Chartier

David

NIGEND : 143 968

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation:
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
A. Browaëys

« ORIGINAL SIGNÉ »